

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la
Communauté Urbaine de Strasbourg

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 NOVEMBRE 2011**

Membres présents :

BALDENSPERGER Jean-Luc, BAUER Mireille, BERNARD Martine, CHALOT Richard, DECHRISTE Michel, DILLMANN Christine, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, HENCK André, HOFFART Cornélia, HUBER André, JACQUOT Marcel, JOST Marlène, KIMM Pierre, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, SCHAUB Raymond, SCHUHMACHER Eric, SOMMER Jean-Bernard, STOEENER Michel et WENDLING Michèle.

Mme CLEMENS Corinne de la Direction des Ressources Humaines en tant que représentante de l'Administration.

Membres excusés :

BATH Pierre, GUTH Lucien, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, RICHERT Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude.

Procurations :

M. BATH Pierre donne procuration de vote à M. KUNTZMANN Pierre.

M. GUTH Lucien donne procuration de vote à M. HENCK André.

Mme MAECHLING Marie-Ange donne procuration de vote à Mme MARTINEZ Valérie.

M. MARCHAL Philippe donne procuration de vote à M. SCHAUB Raymond.

M. RICHERT Raymond donne procuration de vote à Mme JOST Marlène.

La séance est ouverte à 14h35.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2011.**

Il n'y a pas d'observation concernant la rédaction de ce procès-verbal. Le Président met son approbation aux voix :

Le procès-verbal est APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

➔ **2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTIONS POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2012.**

Le Bureau élargi propose de tenir les élections au mois de mars 2012. Les membres du Conseil d'administration n'émettent pas d'objection et retiennent la date du jeudi 22 mars.

Selon les statuts de l'Amicale le Conseil d'administration se compose d'un membre de droit et de quatre représentants de chaque organisation syndicale représentative du personnel à élire par les membres de l'Amicale.

Le Président soumet au vote la proposition - discutée et retenue à la majorité par le Bureau élargi - de contacter les 9 organisations syndicales actuellement représentatives de la CUS afin de constituer une liste de candidatures : avec 1 abstention cette proposition est **ADOPTÉE A LA MAJORITE DES VOIX.**

Dans le courrier qui sera adressé aux syndicats, le paragraphe suivant sera ajouté pour ceux qui n'ont pas encore d'administrateurs :

« Si vous présentez plus de deux candidats, le 3^e et le 4^e, déterminés pas tirage au sort lors d'un conseil d'administration, seront rééligibles dans deux ans. D'autre part il vous appartient de désigner un membre de droit. »

Le Président signale que lors des dernières élections très peu de personnes s'étaient déplacées pour voter. Il demande par conséquent s'il ne serait pas judicieux d'envisager un vote exclusivement par correspondance.

Les uns argumentant pour le maintien d'un bureau de vote, les autres contre, le Président décide de mettre la décision aux voix :

16 voix pour le maintien,

10 voix contre,

2 abstentions

1 personne absente au moment du vote.

L'ouverture d'un bureau de vote le jour du scrutin est **ADOPTÉE A LA MAJORITE DES PRESENTS.**

A l'issue d'une discussion pour déterminer les horaires d'ouverture de ce bureau de vote, une majorité se prononce pour l'ouverture de 9 heures à 16 heures.

Une demande sera adressée à l'Administration pour autoriser les membres de l'Amicale désireux de voter ce jour-là à s'absenter de leur service pour effectuer cette démarche.

➔ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NEGOCIATION DE LA CONVENTION CADRE.**

Le Président fait le point sur la situation actuelle de la convention cadre Amicale/CUS.

Comme cela avait été exposé dans un courrier du 3 octobre 2011 adressé à M. Robert HERRMANN, le Conseil d'administration de l'Amicale a proposé, lors de sa réunion du 26 septembre 2011, d'ouvrir l'accès aux activités de l'Amicale à l'ensemble des agents actifs et retraités de la CUS.

Cette proposition entrainera la modification des statuts, afin que l'ensemble des agents actifs soient considérés comme membres de l'Amicale. Les agents partant à la retraite pourront rester membres à condition qu'ils s'acquittent d'une cotisation.

Cette décision donnera lieu à une diminution des moyens financiers de l'Amicale qui pourra en partie être compensée par l'arrêt de la convention obsèques collective (103 475 €/an), ainsi que par une diminution des coûts de la communication (personnalisation du journal : 14 895 €/an). Toutefois, cela ne sera possible que si l'Administration garantit la distribution du journal mensuel à tous les agents dans l'ensemble des services.

Ainsi, les activités de vacances et de loisirs de l'Amicale pourront entrer dans le champ de l'action sociale de la Communauté Urbaine de Strasbourg, puisqu'elles ne seront plus réservées à une partie du personnel.

En ce qui concerne les points à revoir dans le cadre du renouvellement de la convention, comme exposés par M. Robert HERRMANN lors de la réunion du 23 août, voici ce que propose l'Amicale :

Les prestations d'action sociale confiées à l'Amicale par la CUS (gratification des médaillés).

En ce qui concerne la gratification aux médaillés, qui jusqu'alors était versée par l'Amicale, le Conseil d'administration a pris acte de la décision de l'Administration, à savoir que dorénavant le paiement sera effectué par la CUS.

Les prestations de la Mission sociale du personnel pour le compte de l'Amicale.

Pour les prestations que la Mission sociale du personnel assure pour le compte de l'Amicale, il est proposé de retirer toute délégation de signature aux agents de la Mission sociale du personnel. La mise à disposition des fonds dans le cadre des secours remboursables (s'il y a lieu, au regard du rapport établi par la Mission sociale du personnel), sera gérée directement par l'Amicale. De cette façon, ces fonds ne seront plus gérés par les assistantes sociales qui se contenteront d'instruire les dossiers. Cette prestation étant ouverte à l'ensemble des agents, la mise à disposition de l'assistante sociale semble en conformité avec les textes.

Moyens matériels et financiers.

Au sujet des moyens financiers, à l'instar des chèques-vacances, il serait souhaitable de prévoir la possibilité de régularisation en cours d'année. En effet, si les frais fixes (location de salle, spectacle, ...) sont tout à fait prévisibles, les frais variables (nombre d'enfants, nombre de retraités, ...) ne sont pas prévisibles une année à l'avance (naissances en cours d'année, nouveaux recrutements, demandes de départ en retraite).

Il faudrait prévoir dans la convention une discussion budgétaire annuelle entre l'Amicale et la collectivité en vue de prendre en compte l'inflation et de maintenir ainsi la qualité des prestations.

En ce qui concerne les chèques vacances, la convention devrait fixer le principe de versement d'une avance en fin d'année, afin de pouvoir passer les commandes de chèques-vacances de début d'année.

Moyens en personnel.

Le dernier point concerne les moyens en personnel pour la réalisation des diverses activités. Le Conseil d'administration note avec satisfaction que les 7 postes de permanents ne sont pas remis en cause et que le remboursement des frais de personnel sera pris en compte dans la subvention annuelle.

Comme exposé précédemment, il est proposé que les activités qui étaient jusqu'alors réservées aux seuls membres de l'Amicale, soient ouvertes à l'ensemble des agents dans le cadre de l'action sociale de la collectivité.

Cette nouvelle formule permettrait la mise à disposition partielle de personnel

Dans la conclusion du compte-rendu de la réunion du 23 août, il est précisé que l'Amicale sera obligée de revoir son fonctionnement, qui devra être axé sur le bénévolat pour ses activités spécifiques. Or, au vu des données de l'année 2010, il apparaît que la plupart du temps les agents s'absentent du travail afin d'assister aux réunions des commissions pour préparer les activités.

En ce qui concerne les absences lors du déroulement des manifestations, seules 4 activités ont été concernées en 2010 :

- La fête de Noël des retraités avec l'équivalent de 35 jours sous forme d'autorisation d'absence. En parallèle, les bénévoles représentent 53 journées.
- La fête de Noël des enfants avec 54 jours d'autorisation d'absence et 90 jours de bénévolat. A noter que la distribution des cadeaux aux parents qui ne sont pas venus à la fête de Noël n'a été assurée que par des bénévoles (6,5 jours).
- Les thés dansants avec 20 jours d'autorisation d'absence + 5 jours de bénévolat.
- Les voyages avec 18 jours d'absence et 10 jours de bénévolat.

Pour l'étang de pêche, les permanences assurées les week-ends et jours fériés sont toutes assurées par des bénévoles. Ce n'est que l'entretien qui nécessite du personnel en semaine (un mercredi sur 2 d'avril à octobre) car ce type de travaux ne peut pas être réalisé en présence de public. Pour 2010 cela représentait l'équivalent de 188 jours auxquels s'ajoutent 73 jours de bénévoles.

L'Amicale sollicite également des autorisations d'absence pour le personnel qui encadre les groupes inscrits à l'initiation à l'informatique (190 jours en 2010 + 17 jours de bénévoles).

M. Michel DECHRISTE fait savoir que pour l'étang de pêche, il faut ajouter 111 jours de permanence les week-ends, qui sont également assurés par des bénévoles

M. André HENCK s'interroge sur l'évolution des négociations. L'Amicale proposant d'ouvrir ses activités à tous les agents, il appartient à présent aux élus de se prononcer. M. HENCK signale qu'il est tout à fait envisageable que l'Administration souhaite élargir le champ des prestations sociales en faveur de ses agents.

En effet, Mme Corinne CLEMENS confirme que la prochaine étape concerne le positionnement des élus sur la définition des domaines d'intervention de l'Amicale et les activités à reprendre au compte de l'employeur. Un nouvel arbitrage sera à faire sur un éventail plus large.

Le Président demande quelques précisions à Mme Corinne CLEMENS au sujet des mises à disposition de personnel, notamment s'il y a lieu de fixer à l'avance des dates précises.

Celle-ci l'informe que les mises à disposition partielles sont nominatives et précisent un quota horaire annuel. Ce quota horaire n'est pas figé et pourra être modulé en accord avec les chefs de service. Ainsi, à titre d'exemple, un nombre d'heures attribué par semaine – et acté comme cela dans la mise à disposition - pourra être converti en jours à prendre à un moment donné de l'année.

La réunion du jeudi 24 novembre avec Mme Corinne CLEMENS est maintenue. Le Président de l'Amicale et la Secrétaire générale s'y rendront pour évaluer de façon assez précise, commission par commission, les besoins en termes de mises à disposition. Pour cela ils se baseront sur le bilan des heures utilisées en 2010.

➔ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS.**

Logements de vacances :

Le Président donne la parole à M. KREBS Didier pour un résumé de la dernière réunion de la commission Logements de vacances.

M. KREBS informe que les linéaires pour 2012 ont été définis. Leur chiffre passe de 17 à 15, à savoir :

- en Italie, 2 appartements en bord de mer - reconduits
- 1 MH sur le camping du Pila - reconduit
- 2 appartements à Porticcio en Corse - reconduits
- 1 MH à Fréjus - reconduit
- 1 MH à Vias - reconduit
- à Léon, petit bungalow dans une pinède - reconduit
- en Normandie, maisonnette à l'allure de petite ferme, du côté de Honfleur – nouveauté
- le MH de Sète sur le camping du Castellans – reconduit
- 1 MH à Torreilles – nouveauté
- 1 MH en Espagne sur la Costa Brava
- 1 MH en Croatie – nouveauté
- en Sardaigne – nouveauté – 1 pagan (genre de grande tente toute équipée)
- 1 MH à Argelès sur le camping Front de mer, pour lequel le contrat est sur le point d'être conclu.

Lors de cette réunion il a également été décidé de lancer la procédure de remplacement de 7 mobil-homes, actée antérieurement. Il s'agit de 2 mobil-homes à Canet-plage, 2 sur l'île d'Oléron, 1 à Bidart et 2 au Grau du Roi. L'offre du prestataire qui avait déjà en charge le remplacement précédent a été retenue, pour un montant de 17.500 €. D'après les informations du comptable, il ne restait que 6.400 € à amortir. Ces 7 mobil-homes seront complétés par des terrasses couvertes. Leur mise en place se fera probablement au mois de mars 2012.

A la demande de M. HUBER André, M. KREBS précise que pour les linéaires, le budget prévisionnel a été respecté. En revanche le prévisionnel de 23.000 € par mobil-home remplacé sera dépassé, principalement en raison des terrasses qui y ont été ajoutées.

Le Président procède à la validation de l'offre de la société Ridorev d'un montant total net de 152.810 € pour le remplacement de 7 mobil-homes, et de l'achat de 7 terrasses couvertes à 3.000 € l'unité : **ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Chèques-vacances pour les agents en disponibilité d'office :

Lors du dernier Conseil d'Administration l'accord de principe pour autoriser le versement du montant de la participation directement à l'Amicale a été adopté. Un seul agent est concerné. Un échelonnement du paiement en 5 fois lui sera accordé. Madame CLEMENS se chargera de le contacter pour lui donner les coordonnées du comptable de l'Amicale en vue d'un rendez-vous.

CNAS :

Après 3 années à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, l'antenne régionale du CNAS s'est installée récemment à STRASBOURG. Le Président a été destinataire d'une invitation à la cérémonie d'inauguration de ces nouveaux locaux, ainsi qu'au déjeuner qui suivra, le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 12 heures. Le Président informe qu'il ne pourra pas s'y rendre.

Chèques-vacances pour les agents handicapés :

L'ANCV a fait savoir que les agents handicapés pouvaient bénéficier d'une majoration de la bonification des chèques-vacances. Cette participation complémentaire à hauteur de 30% est financée par le FIPHFP. Le Président avait fait remonter l'information à la DRH qui l'a incluse dans la convention signée avec le FIPHFP.

Le Président se propose de suivre la mise en place de cette possibilité.

Réunion du Bureau élargi :

Le Bureau élargi se réunira le lundi 12 décembre 2011 à 14h30, comme indiqué au planning prévisionnel des réunions. L'avancée des négociations de la convention en sera le principal point de l'ordre du jour. La Commission Communication, dont la plupart des membres siègent au Bureau, se réunira dans la foulée pour définir les lauréats du concours dessins et photos sur le thème de l'automne.

Fête de Noël des enfants :

Le Président rappelle que la fête de Noël des enfants aura lieu le 17 décembre en trois séances : 11h, 14h et 17h. Il compte sur la présence de tous les membres du Conseil d'Administration pour prêter main forte au bon déroulement de cette journée et fixe le rendez-vous pour tous à 7 heures au Palais des Congrès.

Agenda 2012 :

La livraison de l'agenda 2012 doit se faire ce jour. Une journée de travail pour l'envoi aux actifs est programmée le lundi 28 novembre au Centre Administratif. Les étiquettes avec le nom de l'agent étant apposées directement sur les agendas, le Président a fait l'acquisition d'étiquettes spéciales, pouvant être retirées sans abîmer la couverture.

Banquet des médaillés et retraités :

Un bref bilan du dernier banquet des médaillés et retraités est fait. Il est à noter que sur un nombre de participants relativement faible - environ 100 convives de moins qu'à l'habitude - 28 personnes inscrites ne sont pas venues. Ces 28 repas non décommandés ont dû être payés au traiteur.

A l'avenir, dans le courrier joint à l'envoi des cartons d'invitation, il est préconisé de souligner l'engagement que représente une réponse positive et le coût qu'entraîne une absence non excusée.

Le Président charge la responsable de la Commission Banquet d'en parler lors de la prochaine réunion et de faire une proposition qui sera soumise au Bureau et au Conseil d'Administration.

Du point de vue de l'organisation, la nouvelle formule instaurée, consistant à arrêter l'orchestre durant le service du plat chaud, a été très appréciée et sera reconduite lors des prochains banquets.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du lundi 21 novembre 2011 est clos à 16 heures 30.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président